

Quelques heures au Palais du Luxembourg

Avec Jean-Pierre SUEUR



Il y a quelques mois la rédaction du Petit Solognot visitait l'Assemblée nationale et découvrait le cadre et le rythme de travail de nos députés en suivant Patrice MARTIN-LALANDE, député du Loir-et-Cher. Pour avoir une vision complète du pouvoir législatif, une visite du Sénat s'imposait. Accueillie par Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, la rédaction a passé quelques heures au sein du prestigieux Palais du Luxembourg. Une chose est sûre l'histoire se rappelle à nous à chaque instant.

Un lieu chargé d'histoire

Nous voilà donc arrivés un lundi matin, journée sans séance parlementaire, pour une visite du Sénat. Jean-Pierre Sueur nous accueille en compagnie d'un groupe venu lui aussi découvrir les lieux. Il s'agit de l'association des anciens de Chevau (Thomson) de la Ferté-Saint-Aubin. Nous sommes ravis de pouvoir partager ce moment avec des Solognots. Il est possible de visiter le Sénat plusieurs jours par semaine mais le faire avec un Sénateur rend la chose beaucoup plus intéressante, surtout lorsqu'il s'agit de Jean-Pierre Sueur qui ne cache pas sa passion pour les lieux. L'huissier chargé de la visite nous confie d'ailleurs en aparté qu'il apprend lui-même beaucoup de choses en écoutant le sénateur du Loiret. Après une description historique de chaque salle (salle des conférences, bibliothèque...) et une lecture approfondie des fresques et tableaux qui ornent murs et plafonds, nous accédons à l'hémicycle. L'absence de séance parlementaire et la présence du sénateur font que nous pouvons nous asseoir à la place de nos élus. Le poids de l'histoire est ici très présent. Imaginez Georges Clémenceau, Victor Hugo ou encore Jules Ferry s'exprimant à la tribune. Dans cette salle ont été votés et discutés il y a plus d'un siècle des textes de lois qui s'appliquent toujours aujourd'hui : la loi de

1901 sur les associations, la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat...

Le travail législatif

Comme le député, le sénateur dispose de l'initiative législative qui peut se traduire par le dépôt de propositions de loi. Mais l'initiative législative s'exprime essentiellement dans le droit d'amendement qui permet aux sénateurs de modifier les textes en discussion. Jean-Pierre Sueur insiste d'ailleurs sur l'importance de la discussion autour d'un texte et la nécessité de se projeter dans l'avenir, car une loi a vocation à s'appliquer de nombreuses années. « Chaque mot, chaque formule, chaque expression est important, ils peuvent changer la vie des gens. Contrairement à l'impression que l'on a lorsque l'on regarde la télévision, l'exécutif ne fait pas tout, le travail législatif est très important. » Une grande partie du travail du Sénateur a lieu en commission. Tout texte déposé sur le bureau du Sénat est envoyé pour examen à l'une des 6 commissions permanentes qui nomme un rapporteur chargé d'analyser le texte. Lorsqu'un texte arrive en discussion en séance publique, un lourd travail a déjà été réalisé : auditions de personnes compétentes dans la matière, modifications apportées au texte initial... Au cours de la séance publique, le rapporteur défend la position de la commission et exprime sa position sur les autres amendements, dits « amendements extérieurs ». Les projets et propositions de loi sont discutés successivement par chaque assemblée (assemblée nationale et Sénat) en vue de parvenir à un accord sur les articles examinés : c'est ce qu'on appelle la « navette ».

Le lien avec la circonscription

En règle générale, les sénateurs passent la moitié de la semaine sur Paris (les mardis, mercredis et jeudis) et l'autre

moitié en circonscription (les vendredis, samedis, dimanches, lundis). Le travail effectué en province est totalement complémentaire de celui effectué au Palais du Luxembourg. « Il n'est possible de bien faire son métier de législateur que si on a les pieds sur les terrains, précise Jean-Pierre Sueur. Cela suppose de consacrer du temps à ses concitoyens et de parcourir beaucoup de kilomètres, mais j'aime le contact avec les gens, aller à leur rencontre, les écouter. » Le sénateur du Loiret ajoute que la proximité géographique entre sa circonscription et Paris est très agréable « Je peux faire mon tra-

mandats, je suis donc parlementaire à 100 % et je peux me consacrer totalement à mon travail en circonscription et sur Paris ». Jean -Pierre Sueur a d'ailleurs été classé 1er sur 343 pour l'intensité et la densité de son travail (classement réalisé par le journal Lyon Capital). Les rencontres faites en circonscription vont souvent conduire un parlementaire à s'engager davantage dans la discussion autour d'un texte. Jean-Pierre Sueur nous raconte ainsi comment sa rencontre dans le Loiret avec des femmes qui s'étaient faites prescrire du distillène a été déterminante dans son implication du dossier. « En



L'aspect local apporte une autre dimension, nous éclaire sur certains points. Je me suis par exemple penché sur le mauvais

fonctionnement des trains entre Vierzon et Paris, sur la problématique de la suppression de la taxe professionnelle pour les communes proches des centrales nucléaires ou encore sur le problème de la dégradation du paysage dans les entrées de ville ».

Le Sénat appartient aux Français

Avant de saluer les visiteurs, Jean-Pierre Sueur tient à rappeler que « le Sénat appartient aux français, qu'ils sont ici chez eux. Toutes les séances sont publiques, les français peuvent y assister. Le Sénat peut se visiter. J'apprécie pour ma part de pouvoir le faire visiter aux habitants du Loiret, lorsque des associations ou des conseils municipaux me le demandent ».

F.R.



vail parlementaire le matin et être avec nos concitoyens dans le Loiret l'après midi ». Malgré cette proximité, le sénateur a du prendre un petit studio de 20 m2 non loin du Palais du Luxembourg, pour se loger lorsque les sessions se terminent tard dans la nuit. Le volume du travail parlementaire ne doit pas conduire à éloigner le parlementaire des citoyens. Jean-Pierre Sueur insiste sur la nécessité de rester proche des gens. « Je m'efforce de recevoir tous les gens qui le demandent. Par ailleurs, je n'ai pas d'autres

2004, des articles de loi ont été votés permettant à ces femmes de bénéficier d'un congé de maternité plus long. Il a fallu attendre 5 ans entre la promulgation de la loi et les décrets d'application. Il est important de faire adopter la loi mais aussi de faire en sorte qu'elle soit appliquée ». Le travail du sénateur est aussi de faire remonter les questions, problématiques soulevées en circonscription. « Lorsqu'on légifère sur une question, les gens viennent vous voir, exposent leur problèmes.

Amicale des retraités de « Chevau » (T.D.A.)

Depuis 1985, l'Amicale des retraités de « Chevau » se propose de renforcer les liens intergénérationnels entre tous ceux qui ont participé à la vie du site, incluant même une aide pour les démarches administratives liées à cette activité. Forte de ses 180 adhérents, elle organise des animations variées : voyages, sortie cabaret, marche en Sologne et concours de pétanque (1 fois par mois), concours de pêche (1 fois par an), le tout ponctué de rassemblements conviviaux, de repas dansants et d'anniversaires.

Une ambiance chaleureuse est garantie. L'association lance un appel à tous les retraités de « Chevau » pour qu'ils la rejoignent. Tél. : 02 38 76 65 79 (M. Philippe Julien).

FESTIVAL DU PRINTEMPS CHEZ VILLAVERDE !



3€99
Les 10

GÉRANIUM LIERRE SIMPLE
Pelargonium Peltatum

Soleil et engrais durant tout l'été vous assureront une floraison continue.
• La barquette de 10 plants



2€95

JASMIN DU BRÉSIL
Dipladenia sanderi

A positionner en plein soleil.
• Le pot de 0,5 litre



8€95

TERREAU GÉRANIUM

La composition du terreau gérianium VillaVerde recrée le milieu nécessaire au développement racinaire indispensable à l'épanouissement de toutes les plantes cultivées en jardinières ou pots.
NFU 44 551
• Le sac de 50 litres soit 0,18 € le litre



4€25

LOT DE 2 JARDINIÈRES + 2 SOUCOUPES
BHR



VillaVerde
JARDINERIE • DÉCORATION • ANIMALERIE

offre valable du 19 avril au 1er mai 2011 Les professionnels, c'est plus naturel !

Ouvert le dimanche

JARDINERIE • ANIMALERIE • DÉCORATION

RN 152 BAULE - 02 38 45 01 60